



AR Prefecture

005-240500439-20190423-D2019_27-DE
Reçu le 26/04/2019

DELIBERATION

N°2019-27 du 23 avril 2019

OBJET – Personnel – Modification du tableau des emplois – Avancements de grade/Promotion interne

Annexes : Sans objet

Rapporteur : M. le Vice-Président en charge du pôle « Ressources et Administration générale »

Le 23 avril 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 17 avril 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 9

M. Gilles PERLI est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE.

Ont donné pouvoir : M. Maurice DUFOUR à M. Yvon AIGUIER
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Romain GRYZKA à M. Bruno MONIER
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Sébastien FINE
Mme Anne-Marie FORGEUX à M. Roger GUGLIELMETTI
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI
Mme Patricia ARNAUD à M. Thierry BOUCHIÉ
M. Charles PERRINO à M. Pierre LEROY

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Vu les décrets relatifs aux statuts particuliers des cadres d'emplois concernés,

Vu la délibération n°2010-074 du 20 juillet 2010, prise après avis du comité technique du 28 mai 2010, fixant à 100% les ratios « promus-promouvables » d'avancement de grade de l'ensemble des grades existant au sein de la collectivité,

Vu la délibération n° 2013-108 du 24/09/2013 créant un poste de technicien,

Vu la délibération n° 2014-016 du 13/02/2014 créant un poste de technicien principal de 1^{ère} classe,

Vu la délibération n° 2018-29 du 24/04/2018 créant un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire du 12 octobre 2018 relatif aux tableaux d'avancement de grade et aux listes d'aptitude de la promotion interne,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 mars 2019,

Vu l'avis du Bureau du 1er avril 2019,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (Mme Francine DAERDEN a quitté la salle pour cette délibération),

1/ Promotion interne

❖ Pour le pôle « Aménagement du territoire et développement numérique »

- Décide de la création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;

Et décide de la suppression d'un emploi permanent de technicien principal de 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- Inscrit au budget les crédits correspondants.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence

Création	Suppression
■ Un emploi permanent d'ingénieur territorial de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires	■ Un emploi permanent de technicien principal de 1ère classe de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

❖ Pour le Conservatoire

- Décide de la création d'un emploi permanent de professeur d'enseignement artistique de classe normale de la filière culturelle à temps complet à raison de 16 heures hebdomadaires ;

Et décide de la suppression d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

- Inscrit au budget les crédits correspondants.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence

Création	Suppression
■ Un emploi permanent de professeur d'enseignement artistique de classe normale de la filière culturelle à temps complet à raison de 16 heures hebdomadaires	■ Un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires

❖ **Pour le pôle Social – Crèche des P'tites Boucles**

- Décide de la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;

Et décide de la suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- Inscrit au budget les crédits correspondants.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence

Création	Suppression
■ Un emploi permanent d'agent de maîtrise de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires	■ Un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

2/ Avancements de grade

❖ **Pour la Direction des services techniques**

⇒ Pour le service « Gestion et valorisation des déchets »

- Décide de la suppression d'un emploi permanent sur le grade de technicien de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Et décide de la création d'un emploi permanent sur le grade de technicien principal de 2ème classe de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- Décide de la suppression d'un emploi permanent sur le grade d'agent de maîtrise de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;

Et décide de la création d'un emploi permanent sur le grade d'agent de maîtrise principal de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;

- Inscrit au budget les crédits correspondants.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence

Création	Suppression
Un emploi permanent sur le grade de technicien principal de 2ème classe de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires	Un emploi permanent sur le grade de technicien de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires
Un emploi permanent sur le grade d'agent de maîtrise principal de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires	Un emploi permanent sur le grade d'agent de maîtrise de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

❖
❖ **Pour le pôle Social**

⇒ Pour la crèche de la Guisane

- Décide de la suppression d'un emploi permanent sur le grade d'agent social de la filière sociale à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Et décide de la création d'un emploi permanent sur le grade d'agent social principal de 2^{ème} classe de la filière sociale à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- Inscrit au budget les crédits correspondants.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence

Création	Suppression
Un emploi permanent sur le grade d'agent social principal de 2 ^{ème} classe de la filière sociale à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires	Un emploi permanent sur le grade d'agent social de la filière sociale à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

⇒ Pour la crèche des P'tites boucles

- Décide de la suppression d'un emploi permanent sur le grade d'agent social de la filière sociale à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Et décide de la création d'un emploi permanent sur le grade d'agent social principal de 2^{ème} classe de la filière sociale à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- Décide de la suppression d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Et décide de la création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- Inscrit au budget les crédits correspondants.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence

Création	Suppression
Un emploi permanent sur le grade d'agent social principal de 2 ^{ème} classe de la filière sociale à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ; Un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires	Un emploi permanent sur le grade d'agent social de la filière sociale à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ; Un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique de la filière technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

AR Prefecture

005-240500439-20190423-D2019_27-DE
Reçu le 26/04/2019

⇒ Pour la Maison et résidence des saisonniers

- Décide de la suppression d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

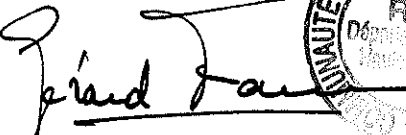
Et décide de la création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- Inscrit au budget les crédits correspondants.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence

Création	Suppression
Un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires	Un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM



Date affichage : **26 AVR. 2019**